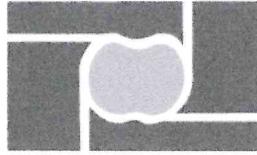


Département des Côtes d'Armor
Canton de Lamballe
Commune de POMMERET



ARRÈTE MUNICIPAL n° 66/2025

Le Maire de la Commune de POMMERET

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1 à L 2213-5

VU le Code de la Route, notamment ses articles R9-1, R10, R37-1 et R 225

CONSIDERANT que des travaux de curage sur réseaux d'assainissement EU doivent être réalisés rues du 19 mars 1962, du Colonel Marcel Botrel, Neuve, de la Gare et impasse de la Guette à POMMERET par la société ROBILLARD ENVIRONNEMENT pour le compte de Lamballe Terre et Mer

ARRÈTE

ARTICLE 1 : Afin de permettre les travaux ci-dessus, il sera mis en place un chantier mobile avec emprise sur le domaine public rues du 19 mars 1962, du Colonel Marcel Botrel, de la Guette, de la Gare et impasse de la Guette

DU LUNDI 8 DECEMBRE 2025 au VENDREDI 26 DECEMBRE 2025

ARTICLE 2 : Les prescriptions ci-dessus ne sont pas applicables aux véhicules de secours, d'incendie et de police, ainsi qu'aux riverains

ARTICLE 3 : Une signalisation de type réglementaire matérialisant les dispositions arrêtées à l'article 1^{er}, ainsi que la protection du chantier, seront mises en place par les employés de la société ROBILLARD ENVIRONNEMENT.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera affichée en mairie, consignée au registre des arrêtés et adressée pour information et exécution à :

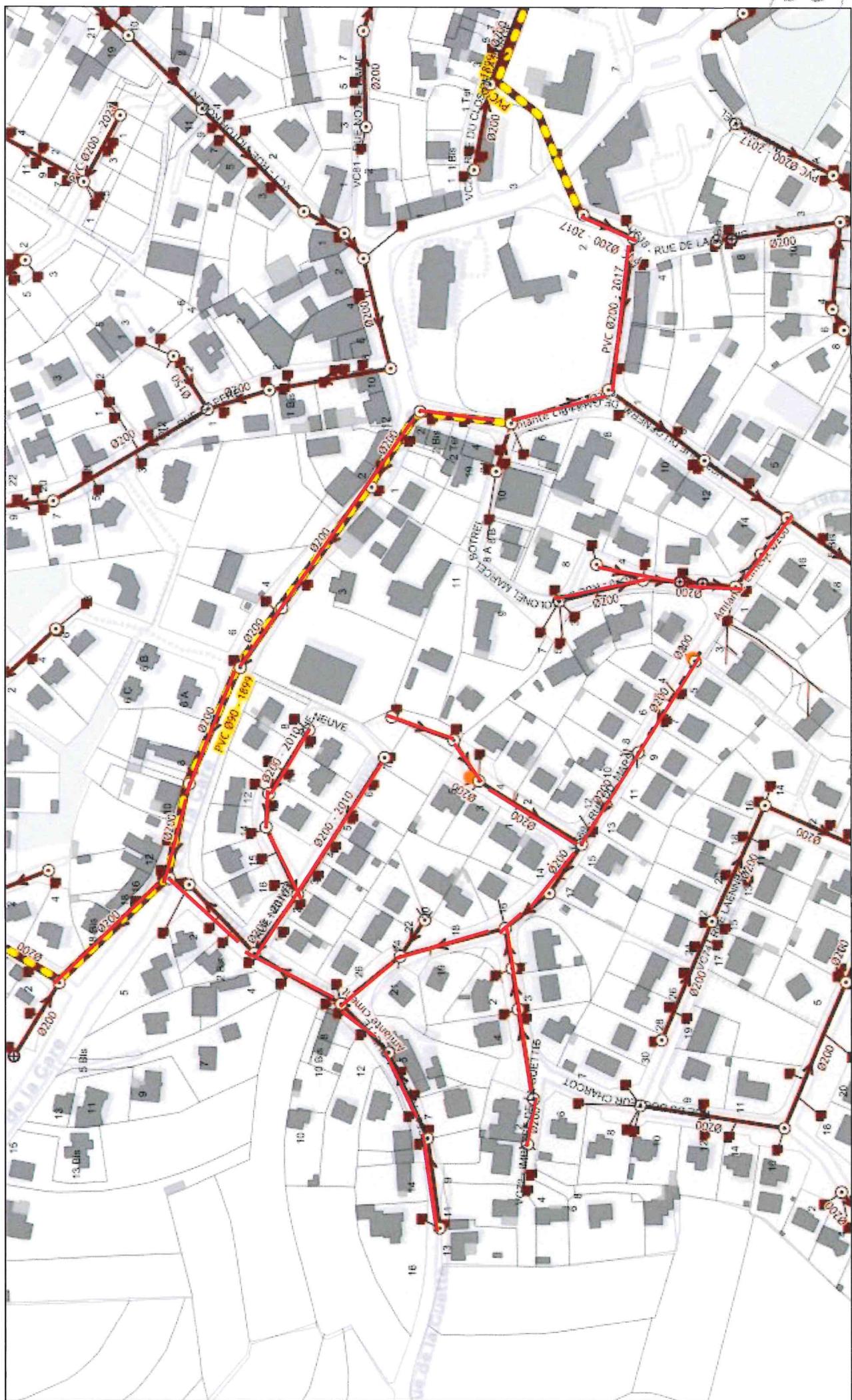
- Mr le Commandant de la Gendarmerie de LAMBALLE
- Mr le Commandant des Pompiers du PERRAY
- Mr le Policier Municipal
- Mr le Responsable du SAMU
- L'entreprise ROBILLARD ENVIRONNEMENT

Fait à POMMERET, le mardi 25 novembre 2025

Le Maire,
Serge GUINARD

- Arrêté rendu exécutoire
- Par son affichage en date du 26/11/2025





POMMERET 2025. 2000 Mètres

Rue du 19 mars.rue du colonel Marcel Botrel.impasse de la Guette.rue Neuve.rue de la Gare.

Echelle : 1:2421



Date : 28-03-2025